

Le marais de Montaris : l'histoire d'une restauration réussie

Le marais de Montaris est la source de la rivière Diège, affluent du Lot et l'un des rares marais alcalin du département de l'Aveyron. Depuis de nombreuses années, les élus et habitants de Salles-Courbatières déploraient sa fermeture croissante liée au développement des peupliers. Aussi, suite à son classement en espace naturel sensible, le Syndicat Mixte de la Diège a confié à la CATZH de l'Aveyron, l'ADASEA d'Oc, la réalisation d'un plan de restauration.

RÉMI GARRIGOU - SYNDICAT MIXTE DE LA DIÈGE ET NICOLAS CAYSSOLS - ADASEA D'OC



© Syndicat mixte de la Diège

Éviter le retour des peupliers

Les travaux ont débuté par une phase test sur la partie aval en août 2013 ; la restauration d'une ancienne peupleraie par l'exploitation des peupliers et la mise en œuvre d'un batardeau en travers d'un drain de surface, a permis une remontée de l'eau de plus de 30 cm de hauteur là où elle n'affleurait plus qu'après de très gros épisodes pluvieux, augmentant la surface en eau d'un hectare.

Ces travaux ont permis d'accroître les inondations hivernales et printanières, favorisant l'ennoisement des souches et combattant, ainsi les vellétés de rejet des peupliers. Deux ans après les travaux, ce fut un succès, très peu de rejets ont été constatés, seuls quelques saules ont fait leur retour, mais rien d'alarmant. Pour la deuxième tranche, plus de 130 peupliers et un sous-étage arbustif dense ont dû être traités.

Les travaux ne devaient en aucun cas porter atteinte à cette plante protégée. Le projet de restauration reposait sur deux piliers : coupe et enlèvement des peupliers et restauration du fonctionnement hydrologique du marais.

Protéger la Renoncule grande douve

Le constat était simple : partout où le marais était pâturé, il avait conservé sa qualité biologique. Là où les peupliers avaient été plantés, les perturbations étaient devenues évidentes ; seules quelques rares trouées autorisaient l'expression d'une flore typique des roselières.

Avec le concours du Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, de l'ONEMA, de l'ONCFS, le projet a pris forme. Le marais, rare site en Midi-Pyrénées, héberge encore la belle Renoncule grande douve (*Ranunculus lingua*).

Des résultats supérieurs aux attentes

L'adhésion des propriétaires a été déterminante, malgré une maigre consolation financière issue de l'utilisation d'une partie du bois pour la papeterie. Les résultats ont dépassé nos espérances : la flore des roselières a d'abord colonisé les zones où l'eau affleurait pour s'étendre progressivement vers les parties inondées, ne parvenant pas

(encore) à coloniser les pièces d'eau les plus profondes qui font le bonheur de la grenouille verte, du Triton palmé et du Triton marbré. La population initiale de renoncule, d'une vingtaine de pieds, à été multipliée par 100 ! Le marais de Montaris offre aujourd'hui la plus grande station à *Ranunculus lingua* de Midi-Pyrénées et plus de 6 ha de roselière. ○



La Renoncule grande douve

© Syndicat mixte de la Diège

TROIS QUESTIONS À Gérard Collonges



Gérard Collonges est Président du Syndicat Mixte de la Diège

■ Comment s'est enclenchée cette dynamique autour du marais de Montaris ?

En 2009, dans le cadre d'un programme pluri-annuel de gestion sur le bassin versant de la Diège en déficit quantitatif fort, le Syndicat Mixte souhaitait restaurer

le marais qui représente les sources de cette rivière.

La restauration de cette zone humide constituait un atout majeur pour répondre aux exigences de la DCE.

Le classement du marais en espace naturel sensible a favorisé l'émergence de ce projet dont la dynamique revient aux élus et habitants de la commune de Salles Courbatières, ainsi qu'aux différents propriétaires et usagers.

■ Quel est le rôle du Syndicat Mixte de la Diège dans cette démarche ?

Il fait office d'animateur et maître d'ouvrage, finance des travaux de restauration et d'entretien des rivières et zones humides de son territoire. Il assure la négociation avec les propriétaires et suit la prestation de l'entrepreneur, en passant par la phase de réflexion conduite en commun avec les partenaires techniques et réglementaires (voir supra).

L'implication des élus du Syndicat Mixte a été primordiale : la mutualisation des travaux a permis un engagement financier bénéfique à l'ensemble du territoire, ce que n'aurait pas obtenu le seul engagement des communes de Villeneuve et de Salles Courbatières.

■ Quels sont les intérêts de ce type de restauration ?

Au delà de l'aspect de biodiversité, la restauration ou le maintien des zones humides de notre territoire est l'enjeu principal de la gestion de la ressource en eau. Les surfaces reconquises assurent ainsi un soutien d'étiage.

L'expérience de Montaris est un ancrage favorable à l'émergence de nouveaux projets de restauration des milieux naturels ; la valorisation et l'ouverture du site à la visite, soutenues par le Conseil Départemental, offrent un outil concret de sensibilisation vers tous les publics aux zones humides.